



REGLEMENT ENCADRANT CETTE ACTION

1. L'élève participe activement aux travaux encadrés proposés par les professeurs,
2. Le représentant légal de l'élève autorise la participation de l'élève à ces activités,
3. L'élève devra se conformer au règlement intérieur du lycée et aux consignes données par le professeur. En cas de manquement à ces règles, la proviseure du lycée d'accueil interrompra le stage. L'élève ne sera pas autorisé à sortir du lycée pendant ce temps d'activité,
4. L'élève sera libéré des cours de l'établissement d'origine durant la période de mini-stage.

COMPLÉMENT DE CONVENTION

1. Assurance responsabilité civile : les élèves accueillis au lycée Abbé Grégoire sont couverts par une assurance souscrite par l'établissement d'origine.
2. Les trajets de l'élève, entre son domicile ou l'établissement d'origine et le lycée Abbé Grégoire se font sous la responsabilité de la famille.

Ce document, dument rempli, est à adresser à l'attention de Sylvie LE VERGER, par e-mail à :
ce0750770e@ac-paris.fr

Chef d'établissement d'origine	Proviseure du lycée Abbé Grégoire
---------------------------------------	--

REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLEVE

NOM :

J'autorise la Proviseure à prendre, en cas d'urgence, les dispositions nécessaires pour la santé de mon enfant. J'ai bien lu et approuve l'ensemble de la convention.

Personne à prévenir :

tél :

Personne à prévenir :

tél :

Date et signature

L'ÉLEVE

NOM :

Cocher la filière choisie :

2^{nde} Gestion Administrative, Transport et Logistique

2^{nde} Métiers des Relations Clients